

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le 12 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RABY, Maire.

Etaient présents

M. RABY, Maire, M. GESSE, Mme PARENT, M. DEMONT, Mme GANGLOFF, M. CHARRIER, Mmes LE TANNEUR, BENOIT, CARLES, M. FEUILLET, Mmes RINALDI, CHARRIER, M. POTTIER, Mme PILLOT, M. ROYER, Mme PERRIER, M. PICAUD

Absents représentés

M. ROY, pouvoir à M. DEMONT
Mme MARTRON, pouvoir à M. RABY
M. FORGIT, pouvoir à M. GESSE
M. ANCELOT, pouvoir à M. CHARRIER
M. BROTIER, pouvoir à Mme PILLOT
M. JEAN, pouvoir à Mme CHARRIER
M. BRISSON, pouvoir à Mme PARENT
Mme LOLOUM, pouvoir à Mme PERRIER
M. BARRE, pouvoir à M. ROYER

Absents excusés

M. GILLET

M. POTTIER est nommé Secrétaire.

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1. **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
2. **REMPLACEMENT DES AGENTS ABSENTS**
3. **TARIFS MUNICIPAUX**
4. **DEMANDE DE SUBVENTION DETR – MAISON DE SANTE**
5. **ADHESION A LA CHARTE « VILLAGES ETAPES »**
6. **ANNULATION DU TRANSFERT DES RESULTATS – EAU POTABLE**
7. **ANNULATION DU TRANSFERT DES RESULTATS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
8. **INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES – BUDGET 2018**
9. **TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE – IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL**
10. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'au vu des différents départs (retraite, disponibilité), et dans le cadre d'une réorganisation des services techniques, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création de poste :

- 1 adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier le tableau des effectifs comme susmentionné

02 – REMPLACEMENT DES AGENTS ABSENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, au titre de l'article 3-1 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est possible de remplacer les agents momentanément indisponibles, notamment pour cause de congés maladie, maternité, congés annuels.

Il précise que les besoins des différents services peuvent justifier un remplacement rapide des agents absents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées dans l'article précédemment cité.

Les conditions de rémunération sont établies par l'autorité territoriale par acte individuel à chaque remplacement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées dans l'article précédemment cité

03 – TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service « emplacement » du Domaine Public reçoit des demandes pour des emplacements de commerces ambulants de restauration rapide (Food Truck).

Ces commerçants ont besoin d'un coffret électrique forain. Sur proposition de la Commission Cadre de Vie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider les tarifs suivants :

- Consommation électrique forfaitaire : 4 € par jour d'utilisation
- Caution Clef du coffret électrique : 50 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les tarifs supra,

04 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR – MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment neuf destiné à accueillir 15 professionnels de santé (médecins, infirmières, dentistes, kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femme, podologue, ostéopathe).

Le programme a été validé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2016.

L'opération est estimée à 2.574.980 €. Un phasage fonctionnel en 2 années (2017/2018) est nécessaire à la réalisation de l'opération pour des montants de 1.345.090 € en 2017 et 1.229.890 € en 2018.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % du coût de la phase 1 pour l'année 2018, soit 430.461 € (*plan de financement annexé*).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % du coût de la phase 1 pour l'année 2018, soit 430.461 €,

05 – ADHESION A LA CHARTE « VILLAGES ETAPES »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif de labélisation de « Villages Etapes ».

Il s'agit pour les communes de moins de 5.000 habitants situées à proximité d'un axe routier majeur d'adhérer en partenariat avec les commerçants de la Commune à un réseau répertoriant pour les usagers de la route les hébergements, les lieux de restauration et commerces de bouche, mais également pour signaler les bornes de camping-cars.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer le dossier de candidature au « Label Villages Etapes ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer le dossier de candidature au « Label Villages Etapes »,

06 – ANNULATION DU TRANSFERT DES RESULTATS - EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 juillet 2017, la Commune a décidé de reverser les excédents du budget Eau Potable à la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac dans le cadre du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2017.

Il propose, après discussion avec la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac, d'annuler le reversement des excédents du budget Eau Potable s'élevant à :

- Pour la section Investissement : 861,02 €
- Pour la section Fonctionnement : 253.313,77 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à annuler le reversement des excédents au budget Eau Potable

07 – ANNULATION DU TRANSFERT DES RESULTATS - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 juillet 2017, la Commune a décidé de reverser les excédents du budget Assainissement Collectif à la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac dans le cadre du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2017.

Il propose, après discussion avec la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac, d'annuler le reversement des excédents du budget Assainissement Collectif s'élevant à :

- Pour la section Investissement : 536.231,56 €
- Pour la section Fonctionnement : 146.628,26 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à annuler le reversement des excédents au budget Assainissement Collectif

08 – INSCRIPTION DE DÉPENSES NOUVELLES AU BUDGET 2018

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la mesure où cette dépense représente moins d'un quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en dépenses nouvelles sur 2018 le montant prévisionnel pour les opérations suivantes :

- Installation vidéo-protection Stade - compte 2313, programme 185, fonction 412 : 300 €
- Installation vidéo-protection Services Techniques - compte 2313, programme 257, fonction 810 : 300 €
- Installation d'une porte métallique au stade (*terrain de rugby*) – compte 2313 – programme 185 – fonction 412 : 1.800 €
- Achat d'une élagueuse – compte 2158 – programme 257 – fonction 823 : 350 €
- Travaux bâtiment Hôtel Renard (installation d'une chaudière) : compte 2313 – programme 268 – fonction 030 : 5.500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à inscrire en dépenses nouvelles sur 2018 le montant prévisionnel pour les opérations susmentionnées.

09 - TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE - IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations suivantes concernent des travaux qui vont être ou ont été effectués par les agents municipaux :

- Travaux préparatoires pour l'installation d'une vidéo protection au Stade : compte 2313 – programme 185 – fonction 412 : estimé à 300 €
- Travaux préparatoires pour l'installation d'une vidéo protection aux Services Techniques : compte 2313 – programme 185 – fonction 412 : estimé à 300 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes suivants :

- Installation d'une vidéo protection au Stade : compte 2313 – programme 185 – fonction 412
- Installation d'une vidéo protection aux Services Techniques : compte 2313 – programme 257 – fonction 810

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes susmentionnés

10 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L.2312-1 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci.

La commission Finances a émis un avis favorable.

Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de la Commune

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d'imposition.

Etat des lieux à l'échelle nationale

Au cours des quinze dernières années, les collectivités locales ont vu se succéder nombre de transferts de compétences et de réformes institutionnelles, fiscales et financières.

La réforme territoriale de 2014-2015 produit encore ses effets en 2018. La carte intercommunale est redessinée avec des intercommunalités plus grandes, aux compétences élargies. Les communes ne peuvent dorénavant plus être analysées sans leur groupement tant leurs finances sont imbriquées.

L'état des lieux fin 2017 laisse entrevoir des collectivités locales qui regagnent des marges de manœuvres financières : leur épargne (41,5 Md€) enregistre une hausse de 2,2 %, après 4,4% en 2016, au prix d'efforts conséquents sur leurs dépenses de fonctionnement (181,1 Md€). Ces dernières, qui ont diminué de 0,3% en 2016, devraient progresser de 1,5% en 2017, principalement sous l'impulsion des revalorisations de la masse salariale et de la reprise de l'inflation.

Les recettes de fonctionnement (222,6 Md€), en hausse de 1,6%, bénéficient d'une moindre baisse des dotations et d'un produit des droits de mutation. La croissance de recettes courantes serait obtenue quasiment sans utilisation du levier fiscal.

L'investissement, dont l'ampleur de la baisse depuis trois ans (-10,6 Md€ entre 2013 et 2016) faisait craindre que cette dépense ne soit devenue la variable d'ajustement des budgets locaux, repart à la hausse (+3,7%). Cette reprise est toutefois modérée, alors même que les besoins existent, en lien notamment avec les évolutions sociodémographiques et normatives : développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, déploiement de nouvelles infrastructures numériques, rénovation énergétique.

L'encours de dette des collectivités locales progresserait peu (+0,3%) pour atteindre 182,2 Md€ fin 2017.

Les collectivités locales observées dans leur ensemble ont démontré sur la période récente leur capacité à absorber les contraintes sur leurs ressources et leur adaptabilité aux modifications institutionnelles. Ce constat masque cependant des différences de situation importante entre collectivités.

Semble désormais s'ouvrir une nouvelle ère, avec une contrainte qui pèse directement sur le niveau des dépenses locales, qui pourrait faire l'objet d'une surveillance accrue, voire un objectif contraignant pour les collectivités les plus grandes. La refonte annoncée de la fiscalité locale, liée à la suppression progressive de la taxe d'habitation, ouvre la voie à de nouveaux bouleversements.

Mesures impactant les collectivités territoriales

L'année 2018 sera porteuse de changements structurants pour les finances des collectivités locales même si à ce jour les contours de certaines mesures restent à préciser. Les premiers éléments de réponse ont été dévoilés dans le projet de loi de finances pour 2018.

- La poursuite du redressement des comptes publics de l'Etat : vers une baisse de nos dépenses de fonctionnement
- Le renforcement des intercommunalités
- Les mesures Fiscales
- Les Dotations d'Etat

La poursuite du redressement des comptes publics de l'Etat : vers une baisse de nos dépenses de fonctionnement

La participation à l'effort de maîtrise de la dépense publique se traduira, pour les collectivités par un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en deçà de l'inflation.

Cette évolution se limitera à 1,2% par an. Compte tenu des prévisions du niveau d'inflation, 1,2% en 2018, 1,4% en 2019, 1,4% en 2020 et 1,75% en 2021 et 2022, c'est une baisse nette de la dépense que les collectivités devront assumer. En 2018, l'évolution des dépenses devra se limiter à 0,2%.

Le renforcement des intercommunalités

Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe renforce, à l'échelon local, le poids des groupements intercommunaux (EPCI), en leur transférant dans un délai relativement court, l'exercice de plein droit de compétences majeures : promotion touristique, développement économique, eau potable, assainissement...

Le défi de la définition des compétences et de l'intérêt communautaire pour chacune des compétences sera un temps fort du 1er semestre 2018 pour l'Agglomération du Grand Cognac.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sera chargée d'évaluer les transferts de charges liés à la définition des compétences.

les mesures Fiscales : La suppression progressive de la Taxe d'Habitation

La taxe d'habitation est payée par une très grande majorité des ménages vivant en France. Il existe quelques exonérations ou abattements mais ceux-ci bénéficient principalement aux ménages les plus pauvres ou dans des situations particulières.

L'Assemblée Nationale a voté la suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, une des mesures phares du budget 2018. Cette réforme débutera par une première baisse de 30% en 2018, puis 65% en 2019 et 100% en 2020 pour les ménages concernés.

les Dotations d'Etat

L'élaboration du budget primitif 2018 marquerait une pause dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat, engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11,5 milliards ont concerné les collectivités locales entre 2014 et 2017.

Ce sont désormais 13 milliards de nouvelles économies sur leurs dotations qui sont annoncées à horizon 2022.

Cette diminution de ressources des collectivités est principalement imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation des collectivités. Pour la commune de Jarnac la baisse a représenté en 4 ans, une perte de 41% du montant de la DGF (511.000 € en 2014 à 300. 000 € en 2017).

Au titre de 2018, le projet de loi de finances présente un moratoire de l'évolution de la DGF qui permettrait de construire un Budget Primitif 2018 se rapprochant des fondements du budget primitif 2017. Restera à prendre en compte les éléments intrinsèques à la commune (baisse de la population et augmentation de la richesse par habitant).

- Compte administratif (il sera validé en présence de Monsieur DANEY lors du prochain Conseil Municipal)
- Exécution budgétaire et affectation du résultat
- Prospective 2018 – 2021
- Evolution de la dette
- Evolution des taxes locales
- Proposition de Budget Primitif 2018 (c'est un projet)
- Proposition de dépenses d'investissement
- Propositions de dépenses de fonctionnement – détail des commissions

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Fonctionnement							
		BP2017+DM	CA2017			BP2017+DM	CA2017
011	charges à caractère général	887 155,00	770 672,42	002	excédent antérieur reporté	1 186 868,09	
012	charges de personnel	1 621 700,00	1 535 445,05	013	atténuation de charges	45 000,00	63 034,55
014	atténuation de produits	96 500,00	82 801,34	042	opération d'ordre entre sections	23 199,56	23 199,56
022	dépenses imprévues	80 000,00		70	ventes de produits	33 820,00	36 620,18
023	virement section investissement	973 596,06		73	impôts et taxes	2 897 292,00	2 929 421,95
042	opération d'ordre entre sections	354 282,76	353 492,89	74	dotations, subventions	584 287,00	620 122,63
65	autres charges de gestion courante	373 349,00	356 631,29	75	autres produits de gestion courante	55 700,00	58 335,48
66	charges financières	55 000,00	51 004,79	76	produits financiers	12,00	5,18
67	charges exceptionnelles	400 442,03	105,80	77	produits exceptionnels	15 846,20	12 903,08
				78	reprises sur amortissements	-	932,69
	total	4 842 024,85	3 150 153,58		total	4 842 024,85	3 744 575,30
Investissement							
		BP2017+DM	CA2017			BP2017+DM	CA2017
001	déficit antérieur reporté	17 194,27		001	excédent antérieur reporté		
022	dépenses imprévues	70 000,00		021	virement section fonctionnement	973 596,06	
10	dotations, fonds divers	537 092,58	-	10	dotations, fonds divers	1 080 006,85	1 121 740,18
16	emprunts	254 450,00	253 963,32	13	subventions	127 000,00	35 399,77
19	différence sur réalisation	23 199,56	23 199,56	024	produits de cession immo	550,00	-
20	immobilisations incorporelles	48 620,00	6 766,91	16	emprunts	444 820,74	400,00
204	subvention d'équipement	162 500,00	70 586,65	19	différence sur réalisation	5 278,82	5 278,82
21	immobilisations corporelles	560 850,00	200 779,21	21	immobilisations corporelles	28 003,94	45 448,64
23	immobilisations en cours	1 306 350,00	858 334,96	28	amortissements	305 000,00	304 450,13
				48	compte de régularisation	16 000,00	15 760,00
	Reste à réaliser				Reste à réaliser		
	total	2 980 256,41	1 413 630,61		total	2 980 256,41	1 528 477,54
	RAR		421 500,00		RAR		93 500,00

EXECUTION BUDGETAIRE – AFFECTATION DES RESULTATS

	Résultat de l'exécution			Reste à réaliser			Résultat cumulé	
	Mandats émis	Titres émis dont 1068	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
Total budget	4 580 978,46	6 459 920,93	1 878 942,47	421 500,00	93 500,00	- 328 000,00	1 550 942,47	
Fonctionnement (sauf 002/022/023)	3 150 153,58	3 744 575,30	594 421,72			-	594 421,72	-
Investissement (sauf 001/020/021)	1 413 630,61	1 528 477,54	114 846,93	421 500,00	93 500,00	- 328 000,00	-	- 213 153,07
Résultat reporté N-1 (002)		1 186 868,09	1 186 868,09				1 186 868,09	-
Solde d'investissement N-1 (001)	17 194,27		- 17 194,27				-	- 17 194,27
							1 781 289,81	- 230 347,34
Total par section	Dépenses	Recettes	Solde					
Fonctionnement	3 150 153,58	4 931 443,39	1 781 289,81			RESULTAT NET	1 550 942,47	-
Investissement	1 430 824,88	1 528 477,54	97 652,66					
Résultat exécution budgétaire	5 002 478,46	6 553 420,93						
Résultat net	1 550 942,47							
				Affectation résultat :				
				En fonctionnement :				
					Résultat brut :		1 781 289,81	
					Réserve d'investissement		230 347,34	c/1068 recettes d'investissement
					Excédent reporté		1 550 942,47	c/002 recettes fonctionnement
				En investissement :				
					excédent reporté		97 652,66	c/001 recettes investissement

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2018 -2021

Evolution des recettes de fonctionnement					
Stagnation voire régression de la DGF					
Diminution de la compensation de l'Etat pour les exonérations de taxes locales					
Evolution de la part communale des contributions directes limitée à l'augmentation des bases					
Suppression progressive (sur 3 ans) de la Taxe d'habitation compensée par une dotation					
Maintien des tarifs municipaux					
dotation de solidarité de la CDA de Grand Cognac - lissage à prévoir					
Evolution des dépenses de fonctionnement					
Evolution des charges à caractère général : maintien, strict contrôle des dépenses					
Maintien d'un budget global des animations des commissions et des subventions aux associations					
Augmentation des charges de personnel de 3,5% par an pour le personnel titulaire + heures supplémentaires / devenir des 3 CAE / maîtrise de l'emploi du personnel saisonnier / augmentation des cotisations Retraites					
48% des dépenses réelles de fonctionnement / 38 agents au 1er janvier 2018					
Evolution de la masse salariale pour tenir compte des départs en retraite et mutation					
Conséquences de la redéfinition des compétences par la CDA de Grand Cognac (Compétence scolaire, Marché...)					

Projet		2018	2019	2020	2021
Budget Général					
Rue de l'Aumonerie - avec effacement des réseaux		430 000			
Rue de Verdun			210 000		
Trottoirs Saintonge, Cité de l'Ormeau		110 000			
Avenue du Général Leclerc			1 500 000		
Entretien équipements et bâtiments Stade		100 000	90 000	50 000	50 000
aménagement extension du Cimetière des Grands'Maisons		160 000			
DOJO (sous réserve achat bâtiment voisin)			400 000		
Voie Douce					50 000
Achat Terrains et Bâtiments / réserve foncière		180 000	150 000	150 000	150 000
Entretien de la voirie		80 000	80 000	80 000	80 000
Entretien des bâtiments et espaces publics		150 000	150 000	150 000	150 000
Renouvellement du parc roulant et petits matériels		60 000	60 000	60 000	60 000
Budget Maison de Santé					
création de la Maison de Santé		2 615 000			
Budget Extension Lotissement Saute Ageasse					
création de la voirie, réseaux, viabilisation, Eclairage publique		820 000			

EVOLUTION DE LA DETTE

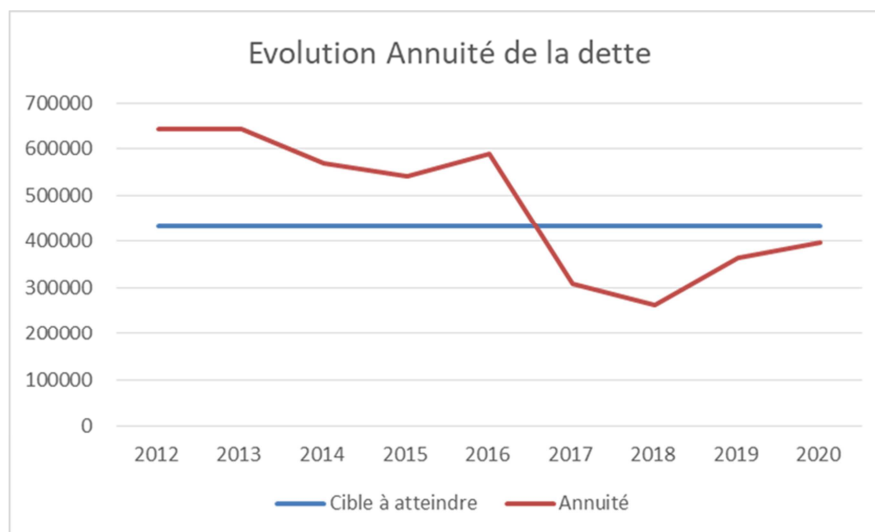
Année	Dette antérieure Nouv. Emprunts Fin d'exercice	Annuité	Capital	Intérêt	Capital restant dû
2012	Fin exercice	642 451	513 292	129 159	2 675 812
2013	Fin exercice	642 933	536 184	106 749	2 139 628
2014	Fin exercice	568 207	469 501	98 706	3 070 126
2015	Fin exercice	540 407	420 296	120 111	2 649 829
2016	Fin exercice	589 127	425 692	163 435	2 559 782
2017	Fin exercice	307 438	253 863	53 575	2 305 918
2018	Fin exercice	261 856	215 490	46 366	2 690 427
2019	Fin exercice	363 823	280 979	82 844	2 973 688
2020	Fin exercice	397 489	300 932	96 557	3 256 988

pour une prévision de 3.900.000 € d'emprunt sur 3 ans

Répartition de la dette	2.000.000 € pour la Maison de santé 600.000 € pour le Lotissement 1.300.000 € pour le Budget général

L'annuité peut être ciblée à 12% des recettes courantes de fonctionnement

		431 473	3 595 610	
Année	Cible à atteindre	Annuité	Capital restant dû au 31/12	% des recettes fonctionne
2012	431473	642 451	2 675 812	17,87%
2013	431473	642 933	2 139 628	17,88%
2014	431473	568 207	3 070 126	15,80%
2015	431473	540 407	2 649 829	15,03%
2016	431473	589 127	2 559 782	16,38%
2017	431473	307 438	2 305 918	8,55%
2018	431473	261 856	2 090 427	7,28%
2019	431473	363 823	2 973 688	10,12%
2020	431473	397 489	3 256 988	11,05%



EVOLUTION DES TAXES LOCALES - PROPOSITION

PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL 2017

	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	7,41%	6 481 000	480 242
Taxe foncière bâti	20,36%	6 251 000	1 272 704
Taxe foncière non bâti	46,77%	57 400	26 846
		12 789 400	1 779 792

PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL 2018

	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	7,41%	6 481 000	480 242
Taxe foncière bâti	20,36%	6 314 760	1 285 685
Taxe foncière non bâti	46,77%	57 974	27 114
		12 853 734	1 793 041

EVOLUTION 2018/2017

		variation	
	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe foncière bâti	0,00%	1,02%	1,02%
Taxe foncière non bâti	0,00%	1,00%	1,00%
		0,50%	0,74%
FNIGIR		6 327,00	

PRODUIT FISCAL DEFINITIF 2017

	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	7,41%	6 481 000	480 242
Taxe foncière bâti	20,36%	6 251 000	1 272 704
Taxe foncière non bâti	46,77%	57 400	26 846
		12 789 400	1 779 792

PRODUIT FISCAL AU BUDGET 2018

	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	7,41%	6 481 000	480 242
Taxe foncière bâti	20,36%	6 314 760	1 285 685
Taxe foncière non bâti	46,77%	57 974	27 114
		12 853 734,00	1 793 041

Réforme de la TH
-30% pour 80% des
foyers
Différence versée
par dotation de
compensation

Coefficient à appliquer : 1,000000
limite augmentation TFNB : 0,000000%
Taux maximum TFNB 46,77%

JARNAC

allocations compensatrices 2016 : 57 319,00
allocations compensatrices 2017 : 67 188,00
allocations compensatrices 2018 : 60 000,00

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

		BP2017+DM	CA2017	BP2018			BP2017+DM	CA2017	BP2018
011	charges à caractère général	887 155,00	770 672,42	880 000,00	002	excédent antérieur reporté	1 186 868,09		1 550 942,47
012	charges de personnel	1 621 700,00	1 535 445,05	1 590 000,00	013	atténuation de charges	45 000,00	63 034,55	41 900,00
014	atténuation de produits	96 500,00	82 801,34	75 000,00	042	opération d'ordre entre sections	23 199,56	23 199,56	-
022	dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00	70	ventes de produits	33 820,00	36 620,18	30 820,00
023	virement section investissement	973 596,06		864 520,86	73	impôts et taxes	2 897 292,00	2 929 421,95	2 969 368,00
042	opération d'ordre entre sections	354 282,76	353 492,89	330 000,00	74	dotations, subventions	584 287,00	620 122,63	536 615,00
65	autres charges de gestion courante	373 349,00	356 631,29	380 000,00	75	autres produits de gestion courante	55 700,00	58 335,48	55 700,00
66	charges financières	55 000,00	51 004,79	50 000,00	76	produits financiers	12,00	5,18	10,00
67	charges exceptionnelles	400 442,03	105,80	-	77	produits exceptionnels	15 846,20	12 903,08	1 200,00
	provision			937 034,61	78	reprises sur amortissements	-	932,69	-
	total	4 842 024,85	3 150 153,58	5 186 555,47		total	4 842 024,85	3 744 575,30	5 186 555,47
Investissement									0,00
		BP2017+DM	CA2017	BP2018			BP2017+DM	CA2017	BP2018
001	déficit antérieur reporté	17 194,27			001	excédent antérieur reporté			97 652,66
022	dépenses imprévues	70 000,00		70 000,00	021	virement section fonctionnement	973 596,06		864 520,86
10	dotations, fonds divers	537 092,58	-	-	10	dotations, fonds divers	1 080 006,85	1 121 740,18	330 347,34
16	emprunts	254 450,00	253 963,32	220 000,00	13	subventions	127 000,00	35 399,77	
19	différence sur réalisation	23 199,56	23 199,56	-	024	produits de cession immo	550,00	-	
20	immobilisations incorporelles	48 620,00	6 766,91	1 540 250,00	16	emprunts	444 820,74	400,00	535 729,14
204	subvention d'équipement	162 500,00	70 586,65		19	différence sur réalisation	5 278,82	5 278,82	
21	immobilisations corporelles	560 850,00	200 779,21		21	immobilisations corporelles	28 003,94	45 448,64	
23	immobilisations en cours	1 306 350,00	858 334,96		28	amortissements	305 000,00	304 450,13	330 000,00
					48	compte de régularisation	16 000,00	15 760,00	0
	Reste à réaliser			421 500,00		Reste à réaliser			93 500,00
	total	2 980 256,41	1 413 630,61	2 251 750,00		total	2 980 256,41	1 528 477,54	2 251 750,00

**PROPOSITION DEPENSES INVESTISSEMENT
PAR PROGRAMME – BUDGET 2018**

294	Achat Terrains - Bâtiments	180 000 €
258	Cimetière	160 000 €
247	Eclairage Public	27 000 €
289	Effacement de réseaux	210 000 €
237	Eglise	7 500 €
245	Espace Culturel	11 800 €
268	Hôtel Renard	5 500 €
253	Hôtel de Ville	72 500 €
279	Jardins Familiaux	4 000 €
281	Local CMPP - APEJ	5 000 €
288	Logement 31 Rue E. Merlin	5 000 €
262	Local 3ème âge - Rue E. Merlin	800 €
305	Local Dogliani	5 000 €
299	Salle Judo	11 200 €
256	Salle des Fêtes	49 200 €
257	Services Techniques	68 600 €
185	Stade	129 150 €
215	Voirie	588 000 €
	Total BUDGET GENERAL	1 540 250 €
	Maison de Santé	2 615 000 €
	Extension Lotissement Saute Ageasse	820 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMMISSIONS

	<i>Dépenses à caractère Général</i>	<i>Subventions</i>	<i>Total</i>	<i>Observations</i>
Commission Administrative	429 990 €	2 300 €	432 290 €	245000€ de fluides / 24000€ cotisation SDEG / 24000€ d'assurance / 21000€ frais de telecommunication / 18000€ taxes foncières
Commission Travaux	314 050 €	100 €	314 150 €	172000€ achats de fournitures / 133000€ sous traitance, maintenance, entretien de bâtiments, matériel et véhicules
Commission Affaires Sociales	31 750 €	11 190 €	42 940 €	20000€ repas des aînés, 4000 animations aînés, 4700€ famille, sortie enfants/ 4000€ budget CCAS
Commission Culture	107 370 €	21 950 €	129 320 €	Feu d'artifice, Blues Passions, programmation Théâtre de boulevard, opérette, anim'automne, Jarnac en Fêtes, Classe orchestre / 15000€ de recettes (entrées, subventions)
Commission Sports et Loisirs	13 578 €	71 500 €	85 078 €	Subventions aux associations sportives / 14000€ Marathon, 5000€ course et animation 14 juillet / 8000€ aide exeptionnelle achat minibus football
Commission Cadre de Vie	27 750 €	31 400 €	59 150 €	9000€ animations, embellissement de la ville / 10000€ guirlandes Noël / Subventions : 15000€ pour aide aux ravalements / 8000€ Assoc Commerçants / 5000€ pour le budget Navette
Commission Communication	15 300 €	1 600 €	16 900 €	Bulletin municipal, affiches, objets sérigraphiés pour cadeaux, jumelage / recettes affichage : 16000€

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 15.